

Diffusion :

- Site internet UDAF
- Lettre UNAF

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UDAF du Loiret a tenu ses Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire en présence d'un représentant de l'UNAF

Le 19 juin dernier, l'UDAF du Loiret a tenu ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire, en présence de nombreux représentants d'associations familiales, d'élus, de partenaires, de salariés et de Monsieur Michel Canet, membre du Conseil d'Administration de l'UNAF.

A cette occasion, l'UDAF du Loiret a réuni ses salariés pour un après midi de restitution des travaux engagés dans le cadre de la révision du projet de service PJM.

Cette rencontre a également été le moment pour Monsieur Degrave, Président de l'UDAF, de distinguer 3 salariés de la médaille du travail.

Après une présentation des rapports d'activité et financier 2017, l'assemblée générale ordinaire a permis de procéder aux divers votes statutaires et de renouveler, pour moitié, le Conseil d'Administration de l'UDAF. Une assemblée générale extraordinaire a également eu lieu ayant permis de valider les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'UDAF.

Pour clôturer la soirée, les participants ont apprécié la projection d'une vidéo réalisée sur le thème "les éco-gestes au quotidien" en partenariat avec des élèves de la MFR du Pithiverais et la présentation de l'association Châteauneuf en Transition, membre du mouvement Villes en transition.

Retrouvez en ligne sur le site internet udaf45.com

- ➔ le rapport d'activité 2017
- ➔ le rapport moral 2017 et d'orientations pluriannuelles 2018/2019



Pour plus de renseignements : udafloiret@udaf45.fr

A propos de l'UDAF du Loiret...

Association Loi 1901 qui a pour mission principale de représenter l'ensemble des familles résidant sur le Département, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'UNAF et les UDAF (article L 211-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle rassemble 28 mouvements familiaux, 84 associations familiales soit près de 6600 familles. L'UDAF gère ***tout service d'intérêt familial dont on lui a confié la charge*** (services judiciaires de protection des majeurs, services d'action éducative en milieu ouvert, service d'aide à la gestion budgétaire familiale, l'espace ressources logement... Elle assure également d'autres ***missions institutionnelles notamment de représentation, d'animation du réseau des associations familiales, de gestion du secrétariat de la médaille de la famille et a développé un espace information familles (soutien aux tuteurs familiaux, microcrédit personnel, parrainage de proximité...)***

Siège : 2, rue Jean-Philippe Rameau 45057 ORLEANS Cedex 01 – Standard Services : Tél. 02 38 71 99 99

Reconnue d'utilité publique – Ordonnance du 3 mars 1945 – Code de la Famille et de l'Aide Sociale T1.C1.S1. – Loi du 11 juillet 1975 – Agréée le 14 Septembre 1945